AVRIL 2021

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Antilles & Guyane

Apôtres Aux Antilles

N° 28

« Pié bwa lafwa mò
si zot pa ka wouzé'y épi bon dlo »

Le monde ne peut plus accepter cette seule pensée d'avoir pour Roi, Notre Seigneur Jésus-Christ. Si l'on fait référence à ce fait, que pendant mille ans, Notre Seigneur Jésus-Christ a vraiment régné sur les peuples et sur les populations pendant mille ans de chrétienté, nous disons des choses abominables et nous sommes des retardataires, des sclérosés, des gens qui ne pensent qu'à ce qui s'est passé au temps du Moyen Âge. Nous sommes dans l'obscurantisme. Eh bien, non ! Jusqu'à notre dernier soupir, nous proclamerons que Notre Seigneur Jésus-Christ est notre seul Roi; qu'il n'y en a pas d'autre et il n'y en aura pas d'autre au Ciel ; il n'y aura que Notre Seigneur Jésus-Christ.

Paroles de
Monseigneur Lefebvre
31 octobre 1976

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

Proposer aux hommes des fondamentaux qui les unissent plutôt que la vérité qui les sépare est le fil directeur des mises à jour religieuses depuis plus d'un demi siècle.

Actuellement le culte de la Maison commune, « la Terre Mère », est prêché par les chefs religieux comme outil fédérateur universel. Quant à Notre Seigneur Jésus-Christ sa royauté sur tous les hommes est passée sous silence.

Et pour cause, voici plus de 50 ans que l'on promeut le pluralisme religieux dans les États avec le droit à la liberté religieuse.

Le document clé Dignitatis Humanae §2 du concile Vatican II l'énonce ainsi :

« Le concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part tant

des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. »

Plut à Dieu qu'on eut parlé de tolérance religieuse plutôt que de liberté ! Funeste conséquence : l'impiété envahit nos sociétés. Ce n'est pas seulement la foi qui a disparu, mais aussi la morale chrétienne. Les mariages échouent, les familles se brisent, la criminalité ne cesse de croître et on trouve avec peine quelqu'un qui veuille bien exercer l'autorité. Quiconque ouvre tant soit peu les yeux, voit que notre société sombre dans le chaos. Cette situation ne changera vraiment que lorsque la société reconnaîtra à nouveau le Christ pour son roi et ne laissera plus le champ libre à toutes les erreurs.

Comme l'affirmait le cardinal Pie à l'empereur Napoléon III : « Si l'heure n'est pas venue pour Jésus-Christ de régner, alors l'heure n'est pas non plus venue pour les gouvernements de durer. »

A l'approche du Vendredi Saint, jour anniversaire de notre assujettissement au Christ par droit de conquête, le présent bulletin vous propose d'approfondir la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ Roi seul moyen d'unifier le genre humain.

Père Jean-Marie MAVEL+



LE CHRIST ROI

D'APRÈS L'ENCYCLIQUE QUAS PRIMAS DU PAPE PIE XI

L'institution de la fête du Christ-Roi au dernier dimanche d'octobre n'a pas encore un siècle. C'est le 11 décembre 1925 qu'elle fut décidée, en conclusion de l'admirable Lettre Encyclique publiée par le Souverain Pontife d'alors, le Pape Pie XI.



Dès les premières lignes du document pontifical Pie XI proclame l'état d'urgence de la société : « Ce déchirement de malheurs a envahi l'univers, parce que la plupart des hommes ont banni Jésus-Christ et sa foi très sainte. » La paix du Christ, à laquelle nous aspirons, ne pourra venir que du règne du Christ : « Oportet illum regnare. » nous dit saint Paul : « Il est opportun qu'Il règne » (I Corinthiens 15, 25). C'est là toute la raison de l'argumentaire du Pape Pie XI qui, s'il tire vigoureusement et opportunément la sonnette d'alarme, propose non pas les solutions, … mais la seule solution possible, remettre Notre Seigneur Jésus-Christ à la seule place qui soit la sienne, celle de Roi des individus comme des nations.

Cette royauté du Christ se manifeste par des signes. La Sainte Eglise, à l'invitation de son maître divin, n'a eu de cesse d'encourager un élan missionnaire de toutes les formes, même si la dureté des temps a pu rendre cet élan plus diffi-

cile, en particulier en nos temps modernes. L'évangélisation récente de nos îles en est la preuve ! La souveraine excellence qui élève le Christ au-dessus de toutes les créatures lui fit donner dans un sens spécial le titre de Roi. Il est roi des créatures, prises individuellement ou collectivement, car il est le Créateur de leurs êtres comme de leurs sociétés.

D'autre part, Jésus-Christ est roi des intelligences, pour la simple raison qu'Il est la Vérité, comme il le proclame explicitement : « Je suis la Vérité » (Jean 14, 6). Comment alors une opinion pourrait-elle être vraie si elle se détourne de la source, du principe de vérité, Jésus-Christ en personne ?

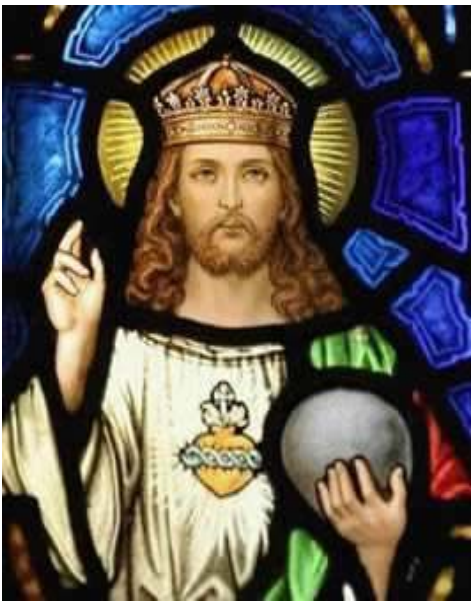


Notre Seigneur Jésus-Christ est également roi des volontés humaines. C'est son impulsion, ses inspirations qui suggèrent à notre liberté humaine les sentiments qui peuvent nous enflammer aux plus nobles actions. Les saints sont, à ce titre, d'excellents exemples : combien de vies consacrées à servir Dieu et le prochain, pour la simple raison qu'elles étaient animées de la grâce divine ?

Enfin, tous les cœurs doivent se soumettre au Christ-Jésus, car sa charité surpasse toute connaissance, selon le témoignage explicite de saint Paul : « Que vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la largeur, et la longueur, et la hauteur, et la profondeur, et connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance, de sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu » (Ephésiens 3, 18-19).

Quant aux Etats, voici ce que proclame Pie XI dans Quas Primas : « Les

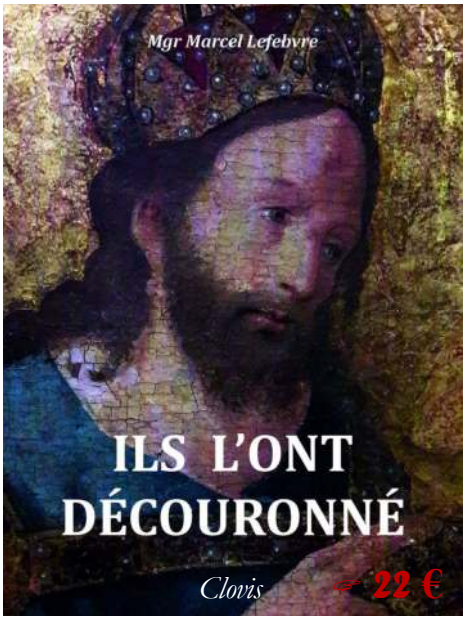
États, à leur tour, apprendront par la célébration annuelle de cette fête [du Christ-Roi] que les gouvernants et les magistrats ont l'obligation, aussi bien que les particuliers, de rendre au Christ un culte public et d'obéir à ses lois. Les chefs de la société civile se rappelleront, de leur côté, le dernier jugement, où le Christ accusera ceux qui l'ont expulsé de la vie publique, mais aussi ceux qui l'ont dédaigneusement mis de côté ou ignoré, et punira de pareils outrages par les châtiments les plus terribles ; car sa dignité royale exige que l'État tout entier se règle sur les commandements de Dieu et les principes chrétiens dans l'établissement des lois, dans l'administration de la justice, dans la formation intellectuelle et morale de la jeunesse, qui doit respecter la saine doctrine et la pureté des mœurs. »



Rien donc ne doit, heureusement, sortir de ce cadre de salut. Ce que disait déjà, à sa manière, la Cardinal Pie : «Il [Dieu] régnera, et s'il ne règne pas par les avantages inséparables de sa présence, il régnera par des calamités inséparables de son absence. »

Pie XI, pour étayer solidement ses propos, s'appuie sur la Sainte Ecriture, aussi bien l'Ancien que le Nouveau testament. « Ton trône, ô Dieu, est établi pour toujours ; le sceptre de ta royauté est un sceptre de droiture » (Psaume 44, 7). Et le prophète Isaïe nous l'annonce comme tel : « Un enfant nous est né, un fils nous est donné. L'empire a été posé sur ses épaules ; et on le nomme Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père éternel, Prince de paix. Son empire s'étendra et la paix n'aura point de fin. » (9, 6-7). C'est finalement Notre Seigneur Jésus-Christ qui aura le dernier mot, face à Pilate : « Tu l'as dit : je suis roi » (Jean 18, 33).

Pie XI insiste pour nous donner également le fondement essentiel de cette réalité si importante. Si Notre Seigneur Jésus-Christ est roi, ce n'est pas par usurpation, par violence, par choix démocratique. Jésus est Roi par sa nature, ce qui est infiniment plus fort. Et pour être précis, Jésus est roi par l'union de sa nature divine à sa nature humaine. Cette vérité de la royauté du Christ nous rappelle opportunément une réalité encore plus profonde qui est un mystère de notre foi : Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme ! Saint Cyrille d'Alexandrie en porte témoignage : « Il possède la puissance sur toutes les créatures, non pour l'avoir prise par violence ou par un autre moyen, mais par essence et par nature ».



Aussi le Christ ne doit-il pas seulement être adoré comme Dieu par les anges et les hommes, mais encore, les anges et les hommes doivent obéir avec soumission à la puissance de cet Homme ! A cela s'ajoute la réalité qui vient de la Croix : à un pouvoir de nature, Notre Seigneur Jésus-Christ a ajouté un pouvoir acquis chèrement par le sacrifice de la Croix. Ce temps de la Passion et de Pâques est donc opportunément le temps du Christ-Roi.

Il nous reste à contempler ces grands mystères, à adorer Notre seigneur Jésus-Christ, à lui conformer nos vies, à lui gagner le plus d'âmes possible, à lui soumettre les nations du monde entier.

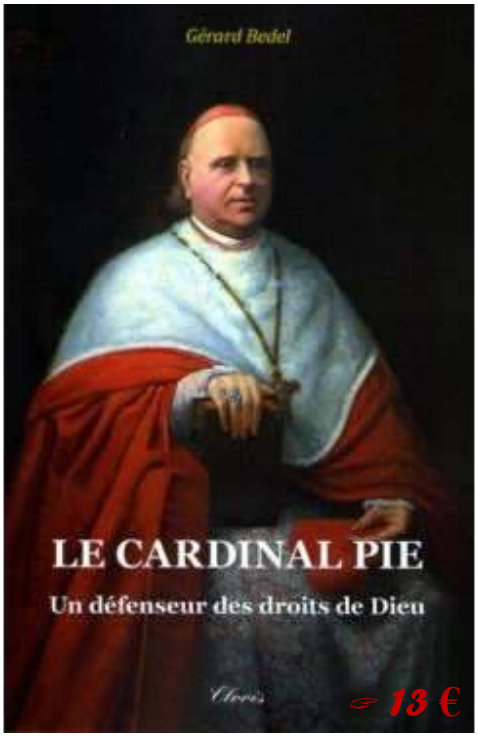
Laissons la conclusion à saint Luc, qui dans les Actes des Apôtres proclame cette grande vérité : « Il n'y a de salut en aucun autre, et il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés. » (4, 12)

Père Benoît KNITTEL+

UN HÉRAUT DU CHRIST ROI

« *On veut bien de Jésus-Christ rédempteur, de Jésus-Christ sauveur, de Jésus-Christ prêtre, c'est-à-dire sacrificateur et sanctificateur ; mais de Jésus-Christ Roi, on s'en épouvante ; on y soupçonne quelque empiètement, quelque usurpation de puissance, quelque confusion d'attributs et de compétence* »

Cardinal Pie, le 8 novembre 1859.



De façon habituelle, chaque cause à son héraut, son champion, son porte-parole. Le cardinal Pie est celui du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, du Christ-Roi.

Louis-François-Désiré-Edouard Pie naît dans un petit village du diocèse de Chartres le 26 septembre 1815, peu de temps après la chute définitive de Napoléon Ier. En 1835 il entre au grand séminaire de Saint-Sulpice où il eût pour directeur l'abbé Gosselin. Ordonné prêtre le 25 mai 1839, il est nommé vicaire à la cathédrale de Chartres. Il prend comme directeur spirituel l'abbé Lecomte, saint prêtre, grand lecteur de Joseph de Maistre. Comme le cardinal Pie le dira lui-même plus tard, il apprit de ce prêtre « à se garder de l'illusion de ceux qui s'imaginent servir la vérité en épargnant l'erreur, et qui, par égard pour le loup, font le procès de

l'agneau ». Sorti du séminaire, le jeune abbé n'arrête pas ses études pour autant et se penche tout particulièrement sur l'histoire ecclésiastique. Il étudie les Pères et les docteurs de l'Eglise, siècle après siècle, se mettant ainsi à l'école de la Tradition. Cette étude de l'Histoire lui donne une vision claire du temps présent et de l'avenir. Cela va transparaître rapidement dans ses sermons et il sera le digne émule de son évêque, Monseigneur Clausel de Montals, polémiste redouté qui affirmait : « Je n'aime pas la guerre à coups d'épingles ; quand il faut la faire je tâche de la faire à coups de canon ».



En 1841 il fait la connaissance de Dom Guéranger, célèbre liturgiste ; une solide amitié s'établit entre les deux ecclésiastiques. Après avoir été pendant presque cinq ans le bras droit de l'évêque de Chartres, celui-ci le recommande pour le prestigieux siège épiscopal de Poitiers. Le 25 novembre 1849 le voilà sacré évêque. Deux semaines plus tard il prend possession de son siège épiscopal. Il est accueilli à l'entrée de la ville par une cavalcade d'honneur, au son des cloches et des salves d'artillerie, parcourt la ville entre deux haies de soldats présentant les armes et escorté par les corps officiels. Environs 12.000 personnes assistent à son premier sermon : « Si le nom du Roi mon Maître est outragé, si le drapeau de son Fils Jésus n'est pas respecté, si les droits de son Eglise et de son sacer-

doce sont méconnus, si l'intégrité de sa doctrine est menacé, je suis évêque, donc je parlerai, j'élèverai la voix, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la vérité, l'étendard de mon Dieu ». Belle époque…

Ses actions ne démentent pas ses paroles. A l'opposé du catholicisme libéral reléguant Dieu dans les sacristies, il ne cessera de l'en faire sortir en se battant pour conserver à l'Eglise non seulement la liberté d'enseigner, mais même pour affirmer son autorité de droit divin dans tout ce qui touche l'enseignement. A l'élection du prince Louis-Napoléon, alors que ce dernier est appelé sauveur de la France, il n'hésite pas à dire que le seul Sauveur est Notre Seigneur Jésus-Christ. Au cours de l'un de ses sermons, il semble s'adresser directement aux catholiques du XXI^{ème} siècle : « Nous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes de la plus grande race du monde, nous sommes de race divine. […] Chrétien mon frère qui, en face d'un siècle qui vous calomnie, acceptez le banc des accusés, vous vous trompez de place ! Ce n'est pas la sellette du prévenu, c'est le tribunal du juge qui vous convient. […] Franchement, le moment serait mal choisi au chrétien pour humilier sa foi et sa doctrine devant les doctrines du siècle. Ce qui est fort, ce qui est vivant n'a pas d'appui ni de conseil à recevoir de ce qui succombe, de ce qui meurt ».

Monseigneur Pie reçoit la pourpre cardinalice au cours du Consistoire du 12 mai 1879, un an et 6 jours avant sa mort. L'avant veille de sa mort il s'adresse encore à nous : « Sanctifiez-vous dans les temps où Dieu vous a placés ; gémissez des maux et des désordres que Dieu tolère, opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts, toute votre vie pure des erreurs, des entraînements mauvais, de telle sorte qu'après avoir vécu ici-bas unis avec l'Esprit du Seigneur, vous soyez admis à ne faire qu'un avec lui dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

Père François BRUNET de COURSSOU+

CHRONIQUE DU PRIEURÉ



Samedi 20 : journée de travaux







Vie à l'école Saint Dominique Savio







Mardi 16 mars

Sortie d'école

au

Morne Rouge





Chemin de croix



Maison du volcan



Domaine de la Vallée









Pour joindre les Pères :

97p.martinique@fsspx.fr
www.fsspx-antillesguyane.com

Père MAVEL : +590 690 12 53 55
Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88
Père KNITTEL : +590 690 12 80 93

Horaires habituels des Offices aux Antilles– Guyane

Martinique 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7H00 (messe basse) **9H00** (messe chantée) **SEMAINE : 6H30** et **11H** (se renseigner)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à **7h15** (chapelet)
CONFESSIONS : en semaine de **7h30** à **10h30** et le dimanche avant la messe
DOCTRINE CHRETIENNE :
CATECHISME : le dimanche de **8h** à **8h30** à la chapelle
RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES : le **3ème samedi** du mois

Guadeloupe 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8H30 messe chantée **VENDREDI : 18H** **SAMEDI : 6H30**

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT : le samedi à **7H15** (chapelet)
CONFESSIONS ET PERMANENCES: le samedi de **8H30** à **10H30** et le dimanche **avant la messe**
CATECHISME : le samedi à **10H30** et **11H15**

Guyane 06 90 12 53 55

PROCHAIN PASSAGE : du mardi 11 au dimanche 16 mai - ASCENSION -

Pour aider votre Prieuré à vivre

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPFDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse